

COMITE DU VAR HANDBALL
COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE
Saison 2014-2015

Le 21/10/2014

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
« Moins de 14 ans » Féminines

Compétition ouverte aux joueuses nées en 2001 – 2002 – 2003.

FORMULE

Championnat en matchs « aller/ retour » sur 18 journées avec un exempt.

REGLEMENT

Ceux de la FFHB, textes officiels et Mémento du Comité du Var

Toutes les joueuses doivent être **qualifiées au 8 nov 2014**.

- **Durée des rencontres** : 2 x 25' avec 10' de pause.
- **3 temps mort** par équipe par match suivant le règlement fédéral.
- **Exclusion** : 2'
- **Ballon** : taille n° 2 (54-56)
- **Arbitrage** : assuré par le club recevant (arbitre ou jeune arbitre du club impérativement accompagné d'un tuteur). Après accord des clubs, des jeunes arbitres du club visiteur peuvent officier à condition d'être accompagnés d'un tuteur. Certaines rencontres peuvent être arbitrées par des arbitres désignés par la CDA (formation, suivis ...).
- **Table de marque** : doit être tenue par un **adulte licencié** inscrit sur la feuille de match électronique.
- **Restriction de participation** :
Application des articles 4-2, 4-3, 4-4 (textes réglementaires du Comité).
- **Feuille de Match** :
La rubrique « responsable de terrain » doit être correctement remplie (inscription d'une **personne majeure, licenciée et présente dans le gymnase**).
- Donner le 7 majeur de l'équipe 1
- Toutes demandes de report de rencontre (dans Gest'Hand), doivent être effectuées dans les règles.
- Après accord des 2 clubs, les rencontres pourront se dérouler en semaine.
- Les équipes n'ayant pas de joueuses retenues pour les sélections départementales peuvent jouer les matches le Dimanche (après accord préalable du club).

NOTA : toute personne inscrite sur la feuille de match électronique en tant qu'officiel doit être licenciée et présenter sa licence à la demande.

Ce document doit être remis aux responsables d'équipes et les accompagner sur le terrain.

La Commission Sportive Départementale se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Pour la Commission
Le Président

